

Le 25 août 2023

Service : Service Restauration Scolaire – Entretien des Locaux  
Réf : CD/IA/1.2023  
Objet : Mise en place d'un prélèvement bancaire sécurisé pour le règlement des factures garderie - Ecole Saint Vincent de Paul.

Madame, Monsieur,

Profitant de la rentrée scolaire et pour faciliter vos démarches, je me permets de vous rappeler que la Commune d'Ernée propose aux familles depuis le 1er janvier 2006 de prélever sur leur compte bancaire ou postal, les factures relatives à la garderie.

Le prélèvement automatique est en effet un moyen de paiement :

**Sûr** : vous n'avez plus de courrier ni de chèque à envoyer. Vous êtes sûrs de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent...

**Simple** : vos factures vous sont adressées comme par le passé, vous connaissez à l'avance la date et le moment exact du prélèvement.

**Souple** : si vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postal..., il vous suffit d'adresser un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB) au Service comptabilité de la Mairie d'Ernée.


**Et gratuit.**

Si vous avez déjà choisi ce mode de paiement, votre contrat de prélèvement est automatiquement reconduit pour la rentrée 2023-2024.

Si vous êtes intéressés par cette procédure le mandat de prélèvement est à compléter au verso, signer et à déposer au Service comptabilité de la mairie d'Ernée avec un relevé d'identité bancaire (RIB).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire absent,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Gérard LE FEUVRE



**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

Référence unique du mandat :

Type de demande : Prélèvement garderie

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la commune d'Ernée à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la commune d'Ernée.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR87ZZZ497121

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Nom : COMMUNE D'ERNEE

Adresse : PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Code postal : 53500

Ville : ERNEE

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

--

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

**Rappel :**

*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la commune d'Ernée. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la commune d'Ernée.*